**Zeitschrift:** Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik: VPK = Mensuration,

photogrammétrie, génie rural

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) =

Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

**Band:** 91 (1993)

**Heft:** 12

Werbung

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Partie rédactionnelle

tion des structures exigent une capacité d'évolution dont les caractéristiques sont esquissées dans les grandes lignes, comme suit:

- Il faudrait en premier lieu développer des modèles d'harmonisation des intérêts visant à réaliser une prise en compte des intérêts de tous, des communes à la Confédération, qui soit reconnue par toutes les parties. Les travaux sont actuellement en cours.
- Le droit et l'organisation doivent de temps à autre être adaptés à l'évolution des techniques d'organisation. De nouveaux instruments d'organisation doivent faire l'objet d'études et, s'ils s'avèrent appropriés, être utilisés au niveau correspondant.
- En ce qui concerne le principe de la compensation réelle dans les remembrements, il faudrait prévoir la possibilité, au moins partielle, d'opérer des échanges de terres avec compensation entre différentes zones d'affectation. En outre, les méthodes d'estimation du sol dans les différents zones doivent être revues en tenant compte de l'échange ultérieur, cela s'appliquant avant tout aux terrains écologiques. Le remembrement doit davantage pouvoir être employé comme moyen de compensation de valeurs de planification.
- Il manque des directives de mise en œuvre et d'organisation appliquées à l'aménagement du paysage en général ainsi qu'à l'installation de systèmes de biotopes reliés entre eux, intégrant à la fois les milieux bâtis et l'agriculture et la sylviculture.
- Il faut développer un nouvel instrument, un remaniement des affectations avec effet à court terme, pour les terres temporairement en jachère et les surfaces proches de l'état naturel, ce qui contribue d'une part à protéger les espaces vitaux proches de l'état naturel et crée d'autre part des surfaces de production agricole favorables.
- Il faudrait développer une stratégie permettant de maintenir et de renouveler les grands systèmes de drainages et les réseaux de chemins ruraux. Les doctrines en matière de décision offrent à cet égard de bonnes bases.
- Pratiquement tous les points que je vous ai présentés aujourd'hui sont exercés de manière plus ou moins détaillée

chez nous, à l'Institut de génie rural de l'EPFZ, dans le cours technique de base et dans le cours de spécialisation axé sur des projets. Dès que les réformes et les réorganisations, qui ont ces derniers temps marqué presque en permanence notre Institut, seront mises en place, nous organiserons de nouveau des séances de perfectionnement allant au-delà du colloque traditionnel sur le génie rural. Cette année, en plus des ingénieurs du génie rural et des ingénieurs géomètres, notre division lance sur le marché sa première volée d'ingénieurs du génie de l'environnement. L'an prochain, notre Institut sera renforcé et bientôt, le département de Génie civil et le département du Génie rural, des Mensurations et du Génie de l'environnement seront regroupés.

#### Conclusion

Est-ce que tout ce qui nous attend constitue un progrès? C'est là une simple question et je ne veux pas faire preuve de scepticisme à tout prix. Nous trouvons une réponse adaptée, quoique fort sibylline, dans l'ouvrage de Karl Schmid [6], ancien recteur de l'EPF Zurich, germaniste, professeur d'histoire de la littérature et des sciences humaines, chef d'état-major d'une division, président du Conseil suisse de la science:

«La dimension classique du progrès économique était la croissance quantitative. Elle est maintenant mal adaptée dans de nombreux cas et va disparaître avec l'automatisation des taux de croissance. Il reste la croissance de la qualité comme dimension libre, ouverte.

Lorsqu'on recourt à la recherche et au développement sur une grande échelle et de manière audacieuse, cette gêne matérielle économique peut donner des impulsions extrêmement positives pour l'accroissement de la productivité par des innovations. On peut penser là à des progrès qui ne vont bien sûr pas de soi, mais qui exigent un nouvel engagement, une rupture des routines; il faut pour cela l'effort de toute la nation. Cela ne doit pas faire peur, c'est peut-être un bien.

La croissance et le progrès vers lesquels on se dirige sans peine sur l'escalier roulant du destin ne rendent manifestement pas une nation heureuse. Peut-être cela ira-t-il mieux quand il nous faudra de nouveau gravir ces escaliers à pied, marche après marche.»

Ce que je constate: Les équipes des améliorations foncières du canton de Berne ont jusque-là accompli leurs tâches de manière compétente et convenable et elles maîtriseront de la même façon les problèmes d'amélioration des structures qu'elles auront à affronter dans des conditions en partie modifiées.

#### Remarques:

- Service cantonal des améliorations foncières: 100 ans d'améliorations foncières dans le canton de Berne, 1891–1991, Berne 1992,
- [2] Flury A.: Erfolgskontrollen von Güterzusammenlegungen, vdf-Verlag, Zurich 1986.
- [3] Flury U.: Zur Erhaltung und Weitergestaltung des schweizerischen Meliorationswerkes; Zeitschrift Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik, 12/1989,
- [4] LAT/ Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 2 juin 1979, révisée le 01. 01, 92.
  - LCPR/ Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre, du 4 octobre 1985, révisée le 01, 04, 91.
  - LIM/ Loi fédérale sur l'aide en matière d'investissements, du 28 juin 1974, révisée le 01. 07. 91,
  - LPN/ Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, du 1er juillet 1966, révisée le 01. 10. 92,
  - LPE/ Loi fédérale sur la protection de l'environnement, du 7 octobre 1983, révisée le 01. 10. 91,
  - LAgr/ Loi fédérale sur l'agriculture du 3 octobre 1951, décrétée par les Chambres le 9 octobre 1992,
- [5] Conférence des services chargés des améliorations foncières: Conception générale pour les améliorations foncières, projet du rapport, état au 15 septembre 1992,
- [6] Schmid Karl: Der Fortschritt und sein Preis; Fortschritt und Dauer, Artemis Verlag, Zurich et Munich, 1975.

Adresse de l'auteur: Prof. Dr. Ulrich Flury directeur de l'Institut de génie rural de l'EPF Zurich ETH-Hönggerberg CH-8093 Zürich

# Meßsysteme für die Meteorologie

- Wind Monitor
- US\$ 636
- Natürlich ventilierte Wetterhütte US\$ 158\*
- \* netto, ab Eupen/Belgien, SOFORT lieferbar





## **BUREAU TECHNIQUE WINTGENS AG**

Neustraße 7–9 B-4700 Eupen/Belgien Tel. 00-32-87-740121 Fax 00-32-87-743721